



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

## INFO 251

### Conseil des Ministres : le maire de Hesdin (62) révoqué

#### Excès de vitesse, armes à feu... un maire révoqué en conseil des ministres

L'édile, élu à Hesdin en 2014, était connu du grand public pour ses nombreuses frasques et démêlés judiciaires.

Clap de fin pour Stéphane Sieczkowski-Samier. Le mandat du maire d'Hesdin a été révoqué cet après-midi en conseil des ministres, sur proposition du ministère de l'Intérieur. L'édile, élu parmi les plus jeunes maires de France en 2014, s'était fait connaître du grand public pour ses démêlés avec la justice. Lâché par une partie de ses adjoints et mis en minorité au sein du conseil municipal, la situation était devenue intenable pour le jeune maire, qui refusait de démissionner.

Fait rarissime : le budget de la commune avait été rejeté à deux reprises, en 2018 et 2019. Cette situation alarmante avait poussé le préfet du Pas-de-Calais à saisir la Chambre régionale des comptes pour statuer sur la gestion des finances de la ville. Depuis ce désaveu préfectoral, le siège du maire ne tenait plus qu'à un fil. D'autant qu'au cours de son mandat, le jeune élu a accumulé les déboires judiciaires. En 2017, il avait été mis en examen et suspecté de faux en écriture à propos d'une délibération qui n'aurait pas été votée par le conseil municipal. Ses comptes de campagnes avaient également été rejetés par la commission nationale des comptes de campagne, le rendant inéligible pour les prochaines élections municipales, en 2020.

L'élu s'était également fait remarquer en 2017, en se voyant retirer son permis de conduire, suite à un excès de vitesse de plus de 40 kilomètres heures au-dessus de la limitation. Toujours sur la route, une sortie en quad avec la miss France Maëva Couke lui avait valu une amende de 135 euros de la part des gendarmes. La raison ? Monsieur le maire avait tout simplement omis de porter son casque. Plus inquiétant, le désormais ex-maire aurait passé commande de deux revolvers pour le compte de sa municipalité. Problème : sa police municipale n'avait pas l'autorisation nécessaire pour les utiliser. Ce qui interroge sur la destination finale de ces armes.

En cas de révocation, Stéphane Sieczkowski-Samier avait déjà annoncé son intention de faire appel devant le Conseil d'Etat.

**Source : Capital**

## Projet de loi Engagement et Proximité

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales, ont présenté le 17 juillet, en Conseil des Ministres, le projet de loi « Engagement et Proximité ».

Avec ce projet de loi, l'ambition est de valoriser la commune et de la remettre au cœur de notre démocratie. Elle a été la grande oubliée des lois sur les territoires des dix dernières années qui ont choisi de célébrer les grands ensembles. Pourtant, les Français sont attachés à cet échelon de proximité, qui est aussi le premier niveau de service public. Autour de la mairie se structure la vie locale, notamment dans les zones rurales, et la figure du maire fait partie de notre culture républicaine populaire.

Pendant le Grand Débat National, les Français ont pu, lors de cet exercice démocratique inédit, exprimer leurs attentes, leurs inquiétudes. Les maires aussi, alors que l'action jouée par les élus locaux a été indispensable pour retrouver le chemin d'un dialogue civilisé et apaisé entre les citoyens et les pouvoirs publics. Lors de ces 96 heures de dialogue inédit avec le Président de la République, ils ont dit ce qui les décourageait au quotidien dans l'exercice de leur mandat. Ce projet de loi vient réparer la dépossession et réarmer l'action locale. Il est la traduction concrète du Grand Débat National.

**Le projet de loi « Engagement et Proximité » agit sur deux leviers :**

**1°) Redonner des libertés locales pour que les élus retrouvent des capacités d'action et que les décisions se rapprochent du terrain.**

- Conforter le maire au sein de son intercommunalité. Améliorer la gouvernance des EPCI, permettre des ajustements de la carte lorsque cela ne marche pas, redonner du pouvoir aux maires, permettre à l'EPCI de déléguer la compétence eau et assainissement. Ce n'est pas défaire l'intercommunalité, mais en faire un vrai instrument au profit des maires.
- Octroyer au maire des pouvoirs nouveaux pour faire respecter leurs décisions. Force est de constater que si ses pouvoirs de police du maire sont grands, leur efficacité sur le terrain est souvent faible.
- Simplifier le quotidien du maire et le sécuriser dans ses actions. Mise en place d'un rescrit normatif et suppression d'obligations disproportionnées.

**2°) Lever des freins à l'engagement et au réengagement, pour attirer de nouvelles personnes à se présenter et pour ne pas décourager les élus locaux, alors que la menace de voir des listes incomplètes aux élections municipales de 2020 existe.**

Droit renforcé à la formation des élus, nouveaux droits pour les élus à la prise en charge des frais de garde (payés par l'Etat dans les communes rurales), généralisation du congé électif pour faire campagne, modification du régime des indemnités pour les communes de moins de 3 500 habitants.

En adoptant ce projet de loi avant les élections municipales de 2020, l'objectif du Gouvernement est de donner de la visibilité et la clarté sur le cadre d'exercice de son mandat municipal à tous ceux qui veulent s'engager, candidats, maires ou élus locaux.

Inspiré des travaux parlementaires sur ces sujets, notamment du Sénat, ce projet de loi est le fruit d'une co-construction. Sébastien Lecornu a travaillé avec les associations d'élus, les parlementaires engagés sur le sujet des collectivités locales, mais a aussi consulté les maires directement : plus de 500 contributions ont été reçues, analysées et intégrées.

# LE CAILAR (30)

**DIMANCHE 22 SEPTEMBRE**

## GRANDE FERRADE DES AUTONOMES

Organisée et offerte par : les UD FAFPT 34, FAFPT 30/48 et l'AROS-PM

- 11h00 : Accueil à la Manade LAFISCA  
*Avenue Emile Jamais - D 104 (au pont) Le Cailar (30)*
- 12h00 : Ferrade
- 13h00 : Apéritif offert par les UD FA-FPT et l'AROS-PM
- 13h30 : Repas tiré du sac ou cochon de lait à la broche
- 14h00 : Concours de boules & animations

Renseignements auprès de votre syndicat FA-FPT ou de l'AROS-PM

### Tarifs :

Si repas tiré du sac : gratuit

Gratuit pour les enfants

Si participation au repas : cochon de lait à la broche = 10 €/personne

**Les inscriptions sont obligatoires pour tous sur :**



avant le **12** septembre 2019

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)